



TERMES DE RÉFÉRENCE DES TRADUCTEURS

Les termes de référence des traducteurs sont comme suit:

- Traduire correctement les documents, en assurant un haut niveau de précision, en respectant l'esprit et le contexte des textes, ainsi que la qualité, le langage technique et les nuances de la version originale, en utilisant une terminologie précise, claire et appropriée ;
- Vérifier les sources de référence appropriées ;
- Se tenir au courant de l'évolution de la situation dans la langue source et dans la langue cible ;
- Excellente maîtrise des langues source et cible de l'UA ;
- Consulter la base de données terminologiques de la Commission de l'UA et interagir avec les collègues ;
- Proposer au réviseur des documents terminologiques à utiliser dans la base de données terminologiques de l'UA ;
- Avoir une connaissance pratique des logiciels de traduction assistée par ordinateur ;
- Avoir un aperçu de l'utilisation des logiciels et outils de traduction nouvellement acquis, y compris MultiTrans ;
- Maîtrise de l'outil informatique, y compris l'utilisation des applications bureautiques ;
- Connaissance des technologies de pointe liées aux outils de traduction assistée par ordinateur, à la terminologie et à la gestion des systèmes de flux de travail ;
- Capacité à faire face à la pression et à travailler dans un environnement multiculturel ;
- Esprit d'équipe, sens élevé de discipline et du professionnalisme ;
- S'acquitter de toute autre tâche qui pourrait lui être confiée.